

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

REÇU

le 10 DEC. 2014

RAPPORT N° 141127-27-SPV

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

BUDGET ANNEXE 2015 DU SERVICE SPECTACLE VIVANT

M. OXIBAR précise que la gestion du Service Spectacle Vivant « Scène Conventionnée » fait l'objet d'un Budget Annexe qui comprend deux sections Investissement et Fonctionnement.

Le projet de budget annexe 2015, joint au présent rapport, est équilibré en dépenses et recettes :

Section Fonctionnement : 853 000 €

Section Investissement : 50 000 €

La subvention d'équilibre est de 397 500 € (soit 1.92 % par rapport à 2014)

Après en avoir délibéré,

Où cet exposé,

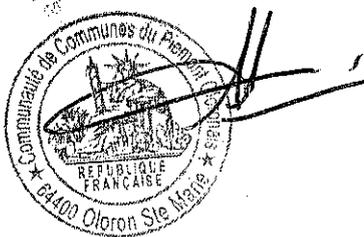
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ARRETE** à 397 500 € la subvention d'équilibre en faveur du Budget annexe du spectacle vivant qui sera inscrite au Budget Général 2015
- **ADOpte** le Budget Annexe 2015 du Spectacle vivant arrêté

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 10.12.14



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel LACRAMPE".

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE